



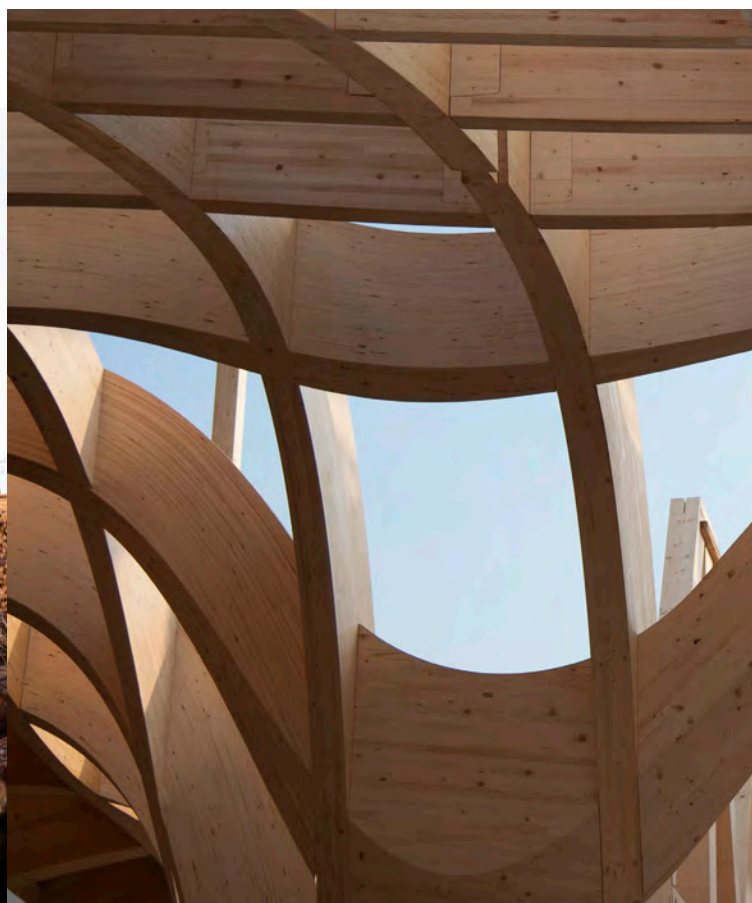
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION ET L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE S'ENGAGENT POUR L'ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DOSSIER DE PRESSE





“

La forêt est au cœur des enjeux du changement climatique et de la transition écologique : investir aujourd’hui dans la forêt française, c’est agir pour le climat et pour le développement d’une économie verte et source d’emplois. C’est pourquoi le plan de relance mobilise des moyens inédits pour accompagner la filière forêt-bois dans le renouvellement des forêts, afin de les rendre plus résilientes et de développer l’ensemble de l’industrie du bois .”

Julien Denormandie,
ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation

CONTEXTE

La forêt française constitue la 4^e surface forestière en Europe. Véritable réserve de biodiversité, filtre pour l'eau, rempart contre les risques naturels, mais aussi source de matériaux renouvelables, ressource économique créatrice d'emplois, elle contribue au développement et à l'équilibre de notre société.

Pompe et puits naturel de carbone, la forêt française joue un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique: elle permet de compenser chaque année 20% de nos émissions de CO₂. Par ailleurs, le bois issu de nos forêts est un matériau écologique et renouvelable. Son utilisation en cascade, de la construction au bois utilisé comme source d'énergie, permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Selon le rapport du GIEC d'octobre 2018, «sur le long terme, une stratégie de gestion durable des forêts visant à maintenir ou à augmenter le stock de carbone en forêt, tout en approvisionnant la filière forêt bois dans tous ses usages à un niveau de prélèvement durable, générera les bénéfices d'atténuation maximum». Cet équilibre entre le renouvellement des forêts et la réponse aux besoins de la société en bois, doit contribuer à réduire certains effets du changement climatique.

Mais depuis quelques années, sous l'effet du changement climatique, la forêt française fait face à des risques naturels sévères, comme la sécheresse ou les inondations, mais également à des risques sanitaires (invasion de scolytes, chenilles processionnaires, etc.) engendrant des dépérissements sérieux dans de nombreux massifs. Pour lutter contre ces phénomènes, il faut adapter notre forêt aux évolutions du climat et la rendre plus résiliente. Cette résilience favorise la pérennité des écosystèmes et de leurs bienfaits.

Les acteurs de la filière Forêt Bois et l'État remettent leur feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique.

Les acteurs de la filière forêt-bois ont remis ce jour au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, leur feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique. Les acteurs de filière Forêts Bois se retrouvent autour de 9 priorités :

- renforcer la coopération scientifique et les connaissances pour l'adaptation des forêts et de la filière forêt-bois au changement climatique ;
- diffuser et s'approprier les connaissances acquises, développer et centraliser les outils de diagnostic et d'aide à la décision face aux risques climatiques pour l'adaptation ;
- promouvoir les pratiques sylvicoles qui augmentent la résilience, diminuent les risques et limitent l'impact des crises ;
- mobiliser les outils financiers permettant aux propriétaires d'investir pour adapter leurs forêts ;

- conforter la veille et le suivi sanitaire, organiser la gestion de crises ;
- renforcer et étendre les dispositifs de prévention et de lutte contre les risques abiotiques, et notamment la défense contre les incendies (DFCI) ;
- préparer et accompagner l'adaptation de l'amont de la filière, en développant une solidarité élargie de filière pour être en mesure de préparer les ressources forestières futures ;
- préparer et accompagner l'adaptation des entreprises de l'aval de la filière ;
- renforcer le dialogue et la concertation, développer l'animation et la médiation entre acteurs au sein des territoires.

En remettant cette feuille de route, les acteurs de la forêt et de la filière forêt-bois marquent leurs souhaits de relever ce défi en s'engageant sur des actions et des moyens nécessaires à l'adaptation des forêts et de la filière au changement climatique.

Un plan ambitieux, de l'amont à l'aval, pour renforcer la forêt et la filière bois

- 4 objectifs
- 200 millions d'euros d'investissement
- 5 dispositifs d'aide lancés pour chaque maillon de la chaîne

Qu'il s'agisse des forêts publiques ou privées, l'ambition est la même : initier le renouvellement des forêts pour protéger la biodiversité et répondre aux besoins de la société en produits de bois.

Investir aujourd'hui en faveur de la forêt française, c'est lui permettre de jouer son rôle dans la transition écologique : la forêt, véritable puits de carbone, est au cœur de la stratégie nationale bas carbone pour respecter nos engagements de neutralité à horizon 2050. Au regard de ces enjeux et priorités, et en lien avec les recommandations

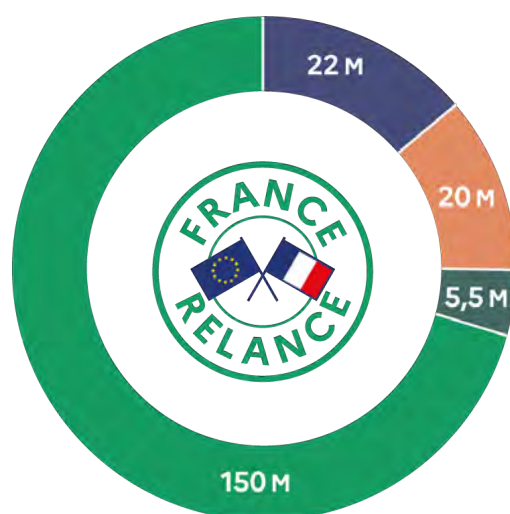
de la députée Anne-Laure Cattelot dans son rapport *La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles*, le Gouvernement investit fortement - 200 millions d'euros - dans la filière forêt-bois, pour accompagner l'adaptation des forêts au changement climatique et renforcer l'ensemble de la filière.

4 objectifs

- Accompagner la forêt vers plus de résilience et d'adaptation face au défi du changement climatique.
- Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction.
- Réconcilier et créer un lien indéfectible entre l'amont et l'aval au service d'une production de bois souveraine, compétitive et durable.
- Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de la forêt, dans toutes ses dimensions.

200 millions d'euros pour la forêt et la filière bois

- Renouvellement forestier
150 M€
- Acquisition d'une couverture
de données LiDAR
22 M€
- Soutien à l'industrie
de transformation du bois
20 M€
- Aide à la filière graines et plants
5,5 M€



4^E FORÊT EUROPÉENNE

31%

du territoire
métropolitain

1830
9,5 millions
d'hectares

1890

1950

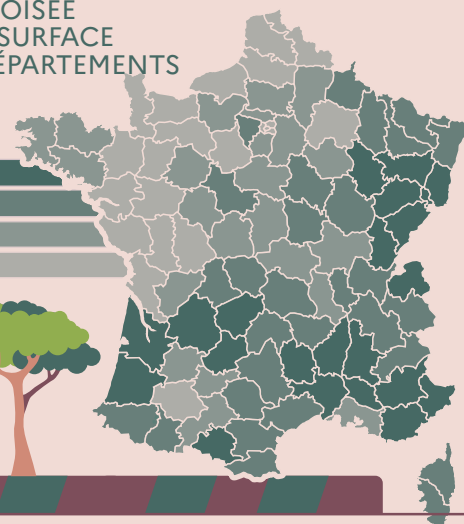
17

millions
d'hectares

2020

PART BOISÉE DE LA SURFACE DES DÉPARTEMENTS

- 40 à 60%
- 30 à 40%
- 20 à 30%
- 0 à 20%



À QUI APPARTIENNENT LES FORÊTS?

Privée

75%

Publique
(collectivités)

16%

Domaniale
(État)

9%

DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER

(hectares)

Guyane..... 6 000 000
La Réunion..... 97 000
Guadeloupe ... 72 000
Martinique..... 52 000
Mayotte..... 8 000

Accompagner la forêt vers plus de résilience et l'aider à s'adapter face au défi du changement climatique

Renforcer les connaissances pour l'adaptation des forêts et de la filière forêt-bois au changement climatique

La recherche et le développement de connaissances, d'outils, de solutions et de technologies à destination de la filière forêt-bois sont fondamentaux pour parvenir à faire face aux conséquences du réchauffement climatique et en atténuer les effets.

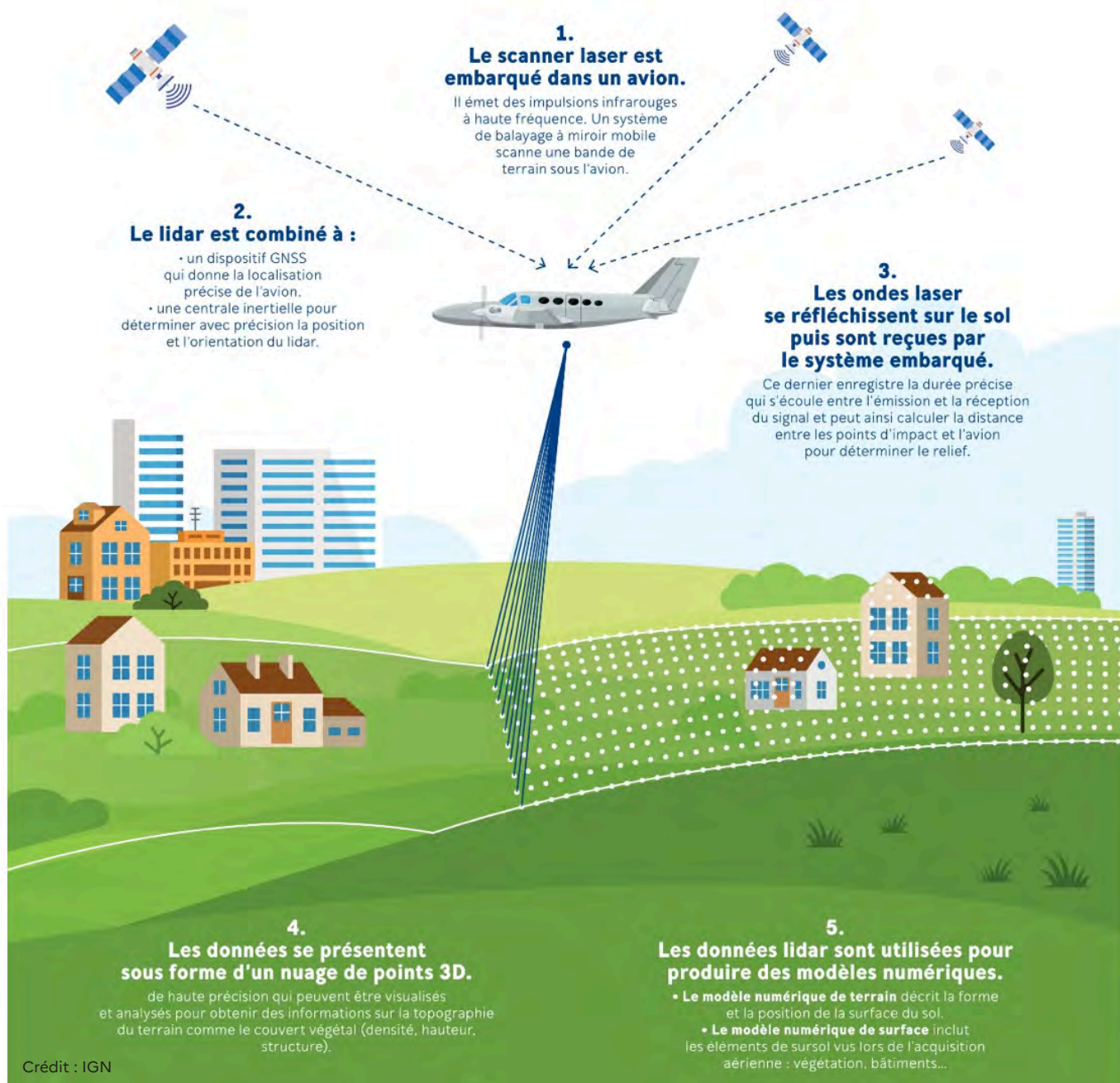
→ Le plan de relance consacre ainsi 22M€ à des travaux relatifs à l'acquisition de la technologie LIDAR.



Cette nouvelle modélisation numérique du territoire bénéficiera notamment aux opérateurs publics et aux acteurs de la filière forestière.

La technologie LIDAR (light detection and ranging, ou laser aéroporté) permet de décrire très finement le territoire (sol, végétation et sursol artificiel) en trois dimensions. Piloté par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), le programme va permettre de moderniser l'appréhension du territoire.

Pour la forêt, cette technologie va notamment faciliter l'élaboration et le suivi des documents de gestion sylvicole, la dématérialisation des procédures administratives forestières et environnementales, l'amélioration de la desserte forestière et du transport du bois, le suivi et le contrôle des défrichements et des replantations, le suivi de l'état sanitaire des forêts, sans oublier la prévention du risque « feux de forêts ».



■ Préparer les ressources forestières du futur

→ 1 M€ sera délégué à l'ONF afin de renouveler et réinvestir dans les vergers à graines de l'État pour préparer les ressources en graines des essences qui reboiseront les forêts de demain.

Un verger à graines est un parc d'arbres géré de manière à préparer des ressources de bonne qualité et diversité génétiques, c'est-à-dire constitué d'une sélection d'arbres remarquables, en vue de récoltes fréquentes et abondantes de graines. Ces vergers à graines fournissent 80% des semences pour la production de plants forestiers. Il s'agira donc de renforcer les investissements dans ce patrimoine afin de préparer de nouvelles ressources en sélectionnant et développant les essences capables de s'adapter au changement climatique.

■ Promouvoir les pratiques sylvicoles qui augmentent la résilience, diminuent les risques et limitent l'impact des crises

L'étude de la réponse des forêts aux évolutions du climat nécessite un travail pluridisciplinaire, impliquant toute une série d'acteurs et de compétences dans des domaines variés, des sciences biologiques aux sciences économiques, humaines et sociales. Coordonné par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), le Réseau Mixte Technologique sur l'Adaptation des FORêts au Changement climatique (RMT AFORCE) regroupe 16 organismes de recherche, de développement, de gestion et d'enseignement et rassemble les compétences d'une cinquantaine d'experts nationaux du changement climatique et de son impact sur les forêts. Actif depuis plus de 10 ans, ce réseau contribue à la mobilisation des connaissances essentielles pour comprendre et

FOCUS LA SÉCHERIE DE LA JOUX

Dans le Jura, la sécherie de la Joux de l'Office national des forêts (ONF) recueille et sélectionne les graines d'arbres qui deviendront les forêts de demain. 50% des graines des forêts françaises sont issues de la sécherie de la Joux, le seul établissement public qui produit des semences forestières en France.

Chaque année il faut reboiser pour remplacer les arbres qui ont été coupés pour l'industrie du bois, et reconstituer les populations ayant subi une catastrophe naturelle (sécheresse, maladie, incendie). Les stocks de graines doivent être suffisants pour répondre aux besoins de reboisement des forêts françaises, en gardant à l'esprit que les récoltes varient d'une année à l'autre. La sécherie de la Joux s'assure de la disponibilité permanente, pour les pépiniéristes, de l'ensemble des espèces de résineux et feuillus qui composent les forêts françaises.

anticiper la réponse des écosystèmes forestiers au changement climatique. Il facilite la production d'outils d'aide à la décision pour accompagner les choix de gestion des acteurs de terrain (par exemple, plateforme Internet simulant l'influence de l'évolution du climat sur l'aire de répartition des espèces).

→ Un webinaire de diffusion des connaissances acquises sur l'adaptation des forêts au changement climatique sera proposé à l'ensemble des experts forestiers et des propriétaires forestiers début 2021.

■ Soutenir la filière de production de plants afin de fournir des plants diversifiés, adaptés, en qualité et quantité

→ Un appel à projets à destination des pépiniéristes forestiers et des entreprises de reboisement est ouvert ce jour, à hauteur de 4,5 M€, afin de leur permettre de moderniser et d'augmenter leur capacité de production.

Les pépiniéristes forestiers et les entreprises de reboisement sont déterminants pour la production de plants et pour réaliser les travaux de boisement. L'appel à projets, ouvert le 22 décembre 2020, permettra à ces opérateurs de moderniser leur outil de production, de s'adapter au contexte du changement climatique qui impacte leurs activités, et de produire plus de plants.

RETOUR D'EXPERIENCE PÉPINIÉRISTES FORESTIERS

Lauréat de l'appel à projet lancé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation « innovation et investissements pour l'amont forestier » en 2017, un projet collectif rassemblant 21 pépinières a permis de tester différents matériels innovants pour préparer l'adaptation des pépinières à l'environnement de demain. Le bilan de ce projet démontre que certains matériels (réserve ou retenue d'eau, herse étrilles, bineuse tractée auto-guidée, ...) sont particulièrement adaptés pour améliorer l'irrigation des cultures de plants forestiers, recycler les eaux, piloter le climat des serres, prévoir de nouveaux itinéraires de culture et de désherbage mécanique.

Ces outils méritent ainsi d'être déployés plus largement au sein des entreprises de production de plants.

■ Un effort inédit de 150 M€ en faveur du renouvellement forestier

Le plan de relance dédie 150 millions d'euros pour engager le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique, en incitant les propriétaires forestiers à investir pour adapter leurs forêts ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

→ Plus de 45 000 hectares de forêts devraient pouvoir être améliorés, adaptés, régénérés ou reconstitués, soit environ 50 millions d'arbres.

Destinée aux propriétaires forestiers, publics et privés, cette mesure doit permettre de :

- **renouveler les peuplements forestiers** sinistrés par les effets du changement climatique, (par exemple les forêts du quart Nord-Est de la France durement touchées par la crise des scolytes) ;
- **adapter, sans attendre un sinistre, les peuplements montrant des signes de vulnérabilité** ;
- **renforcer l'effet d'atténuation du puits de carbone forestier** en améliorant les peuplements forestiers pour permettre la production de bois d'œuvre et le stockage de carbone dans les matériaux bois.

Modalités :

1. Des **taux d'intervention incitatifs**, tenant compte de l'expérience des dispositifs passés :

- 80 % pour la reconstitution des forêts déperissantes, notamment dans le cadre de la crise des scolytes sévissant en Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 60 % pour le renouvellement de forêts déjà identifiées aujourd'hui comme vulnérables au changement climatique, et pour la conversion/transformation de peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique.

2. La **diversification des essences** comme un principe de maîtrise du risque dans le contexte du changement climatique, en fixant comme condition d'accès à l'aide un taux minimum de diversification de 20 % à partir de 10 ha.

3. Simplicité pour les propriétaires forestiers, notamment en ne fixant pas de seuil minimum d'éligibilité en surface, en mettant en place une possibilité de paiement sur la base de montants forfaitaires à l'hectare, et en s'appuyant sur des justificatifs déjà existants (autorisations administratives de coupe sanitaire, documents de gestion durable) ou produits directement par un expert forestier, l'Office national des forêts ou un gestionnaire forestier professionnel, avec l'appui possible du Centre national de la propriété forestière (CNPf).

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 3 décembre dernier. Les objectifs sont :

- d'identifier/démarcher/conseiller et susciter l'adhésion des propriétaires forestiers potentiellement concernés par ce volet « Renouvellement forestier » du plan de relance ;
- de regrouper les dossiers de ces propriétaires et représenter ces derniers auprès des services de l'État en charge de leur instruction ;
- de sécuriser la mise en œuvre de ces opérations sylvicoles dans des conditions garantissant la qualité des prestations fournies et le respect des délais prescrits.

Dès le début de l'année 2021, les guichets ouverts à tous les propriétaires forestiers seront ouverts pour prendre le relai et pouvoir engager les travaux.

TEMOIGNAGE

ROGER PERRIN, PROPRIÉTAIRE FORESTIER DES VOSGES ET ÉLU CRPF GRAND-EST

Les Vosges, 3^e massif forestier français en surface, est également le massif le plus productif. Constituée en majorité de résineux (sapins, épicéas), la forêt vosgienne a été durement touchée par les vagues successives de sécheresse : des centaines d'hectares ont été attaqués, entraînant une catastrophe écologique et économique.

A quelles difficultés êtes-vous confronté en tant que propriétaire forestier ?

« Je fais face à deux types de problèmes : les scolytes – il faut reboiser suite à des coupes sanitaires – et un dépérissement de frênes, qui sont malades de la chalarose. Ce sont des forêts qui ont un problème sanitaire, il faut donc éliminer les arbres malades, et repartir sur de nouvelles bases. Je crois qu'on est très loin d'être sortis de la crise, les arbres sont de plus en plus malades, en attestent les coupes sur des surfaces de plus en plus importantes. Cette situation engendre des pertes de capital majeures et nous empêche de réinvestir. Il faut bien que la vie reprenne, qu'on se

projette vers l'avenir et qu'on replante, mais cela nécessite des moyens, pour couper nos bois et replanter. »

Comment accueillez-vous la mesure renouvellement forestier du plan de relance ?

« Cette mesure, c'est le déclic : l'aide est significative et la procédure est souple et facile d'usage, permettant à la fois des dépôts de demandes collectives et individuelles. Je suis également satisfait de voir que le volet forêt du plan de relance prend en considération l'ensemble des problématiques auxquelles est confrontée la filière. Par exemple, avant l'arbre, il faut un plant, et ce plant doit avoir au moins deux ans avant d'être introduit dans la forêt. Aujourd'hui, il n'y a plus assez de plants dans les pépinières pour faire face à la demande. Une aide de l'État est prévue pour dépasser ce phénomène. Je crois qu'il faut parvenir, et nous y contribuons vivement au CNPF, à une gestion durable de la forêt, qui profite à tous en conciliant à la fois gestion économique et écologique, et le plan de relance va dans ce sens. »

Les forêts domaniales, gérées par l'Office national des forêts (ONF) feront l'objet de 30 M€ dès 2021 afin de reconstituer les forêts domaniales qui dépérissent, tout en jouant son rôle structurant au service de l'amont forestier et de l'aval de la filière.

TEMOIGNAGE

ALBERT MAILLET, DIRECTEUR « FORÊTS ET RISQUES NATURELS » DE L'ONF

Les forêts françaises doivent faire face à plusieurs crises : sécheresse, invasion de scolytes, chenilles processionnaires... Partout sur le territoire, on constate des dépérissements principalement liés à l'accélération du changement climatique. Depuis 2018, de nombreux hectares de forêts publiques ont déjà été dévastés. Des espèces forestières majeures qu'on pensait parfaitement adaptées se retrouvent en difficulté dans un certain nombre de situations.

Quelles solutions développez-vous, au sein de l'ONF, pour aider la forêt à faire face aux conséquences du réchauffement climatique ?

« Il s'agit de faire évoluer les forêts vers des écosystèmes qui résistent mieux aux aléas climatiques. On sait que la résistance des écosystèmes végétaux – et forestiers en particulier – repose sur le fait qu'ils ne soient pas constitués de peuplements trop homogènes. Pour garantir l'avenir des écosystèmes, il faut diversifier les essences, les provenances, et les modes de sylviculture. Cette stratégie d'amélioration de la résilience des forêts porte un nom : la forêt mosaïque. Aujourd'hui, nous sommes face à des crises, par exemple les scolytes dans l'Est de la France, qui

engendrent des dépérissements sur des surfaces importantes de peuplements homogènes, comme les épicéas. Dans cette situation, la seule solution consiste à tout raser, puis reconstituer un peuplement en diversifiant les espèces et en introduisant des essences plus résistantes. »

A quoi vont vous servir les financements du plan de relance ?

« Dans un premier temps, le plan de relance va nous permettre d'intervenir sur des forêts en situation de crise : c'est la phase curative. Nous allons reconstituer ces peuplements en les diversifiant pour parvenir à des formes différentes, plus résistantes au changement climatique. Parallèlement, nous allons poursuivre la phase préventive, en concentrant notre attention sur les endroits avec des peuplements forestiers qui pourraient, parce qu'ils présentent un certain nombre de facteurs à risque, se retrouver à moyen terme en difficulté. Afin d'anticiper ces scénarios, l'ONF dissémine des bouquets d'essences diversifiées pour accroître la stabilité de ces peuplements encore sains. En outre, à titre expérimental, des îlots d'avenir composés d'essences encore peu répandues sont installés pour tester leur comportement en climat difficile. »

✓ Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction

Le plan France Relance accompagne également les entreprises de la filière dans le développement de projets qui répondent aux besoins de la société en produits bois, et contribuent à la transition bas carbone de notre économie. Ainsi, Bpifrance, l'État, l'Ameublement Français et le Codifab lancent le Fonds Bois et Eco-Matériaux, d'un montant de 70 M€ (dont 5M€ du plan de Relance), pour accompagner le développement des entreprises de la Filière Bois et des Matériaux biosourcés.

Cette 3^{ème} génération du Fonds Bois pourra ainsi contribuer au renforcement du niveau de fonds propres des entreprises de la filière et favoriser la mise en place d'investissements d'envergure.



Site de LBSA

RETOUR D'EXPERIENCE SUR LE FONDS BOIS 2

La scierie de chêne familiale LBSA, implantée dans l'Ain, a investi 8 M€ en 2020 dans la création d'une nouvelle unité de sciage avec le concours du Fonds Bois 2, géré par Bpifrance, qui a contribué à ce projet à hauteur de 3 M€.

Cette nouvelle unité de sciage, qui permet de porter les capacités de sciage à plus de 45000 m³, est désormais opérationnelle depuis septembre 2020. D'ici quelques années, une 2^e tranche sera réalisée pour porter la capacité de sciage à près de 70000 m³ !

LBSA s'approvisionne majoritairement en chêne, dans le quart Nord-Est de la France. L'entreprise valorise une essence locale sur laquelle s'exercent de fortes pressions internationales. L'entreprise fournit notamment des fabricants de parquets, de tonneaux et de charpentes. Ses sciages sont exportés à 60 %, majoritairement vers l'Europe.

Face à ces enjeux industriels et économiques, l'équipe de direction de LBSA, menée par Patrice Janody, a souhaité être accompagnée par Bpifrance au travers du Fonds Bois 2, dédié à la filière bois française.

« Notre entreprise, forte de 70 salariés, recrute sur les territoires d'activités, entre l'Allier, le Loiret et les Vosges, engendrant ainsi des retombées économiques positives pour ces régions. LBSA, par son dynamisme contribue également au développement de savoir-faire devenus rares et à l'attractivité de la filière bois. Nous avons souhaité être accompagnés par Bpifrance au travers du fonds bois 2, qui a ainsi pu rejoindre le capital de la société familiale en janvier 2020, aux côtés des trois dirigeants majoritaires. L'augmentation de nos capacités de production grâce à la nouvelle unité de sciage a permis à l'entreprise de répondre à la demande croissante de sciage de chêne, tant de la part de nos clients industriels en France qu'à l'export. C'est dans ce contexte que Bpifrance est venu nous épauler via le Fonds Bois 2. Je me réjouis de la création de ce 3^{ème} fonds dans le cadre du plan de relance, qui permettra à d'autres scieries de feuillus, de porter leur production à une échelle industrielle, dont la filière a besoin. »

Patrice Janody, président de LBSA

✓ Réconcilier et créer un lien indéfectible entre l'amont et l'aval au service d'une production de bois souveraine, compétitive et durable

Un appel à projet « France Relance Bois » à destination des entreprises⁽¹⁾ de première transformation du bois d'œuvre doté de 15 M€ a été lancé.

→ Cet appel à projets a vocation à contribuer au financement de projets d'investissement pour développer nos entreprises françaises de transformation du bois.

FOCUS UN PROJET DE VALORISATION DES GROS BOIS

La scierie Blanc, située à Marches dans le nord de la Drôme, valorise les bois résineux issus de forêt française (sapin, épicéa, douglas) pour la construction bois et l'emballage. Son propriétaire compte candidater à l'appel à projets France Bois Relance.

La valorisation des gros et des très gros bois demeure un enjeu pour l'ensemble de la filière. En effet, ils trouvent plus difficilement de débouchés, principalement car les outils de production modernes ne sont plus adaptés pour les accueillir.

En outre, les très gros bois comme les sapins ont un risque important d'avoir un cœur altéré, entraînant un déclassement des pièces principales produites en bois de cœur. Depuis plus de 3 ans, la scierie Blanc et ses partenaires cherchent une solution technique pour résoudre cette problématique « qualité » de façon industrielle.

La solution consiste à scier ces types de bois de façon différente, pour permettre un débit tenant compte des altérations de cœur. Les pièces principales seront ainsi produites en évitant la zone à risque du cœur de la grume, permettant une valorisation intéressante de ces grumes aujourd'hui délaissées.

Mais cette innovation a un coût très important. En le comparant à un investissement classique pour des bois de diamètre inférieur, le surcoût est de l'ordre de 40%.

« Nous achetons des grumes (bois coupé qui a encore son écorce), en belle qualité directement en forêt ou auprès d'exploitants de coopératives et auprès de l'ONF. Nous privilégions l'approvisionnement dans les bois de montagne dans lesquels nous tirons les meilleurs produits pour nos marchés de charpentiers, de constructeurs et de négoce. La production et la distribution sont assurées par une équipe de 28 collaborateurs. Nous utilisons aujourd'hui 48 000 m³ de grumes. L'investissement projeté grâce au nouvel outil, doit nous permettre de monter en puissance. Cette augmentation se fera principalement sur des bois de fort diamètre – du gros bois – apportant une réponse à nos partenaires forestiers qui soutiennent notre projet. Économiquement parlant, ce sera aussi une cinquantaine d'emplois qui seront créés sur l'ensemble de la filière grâce à ce projet. »

Frédéric Blanc, propriétaire de la scierie Blanc

(1) Grandes entreprises (uniquement dans certaines zones) et PME

Valoriser la multifonctionnalité de la forêt, dans toutes ses dimensions avec le renforcement de l'opération « La Forêt s'invite à l'école »

L'opération « La Forêt s'invite à l'école » est coordonnée par l'association Teragir, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (avec un soutien financier de 50 K€/an) et le ministère de l'Éducation nationale. L'opération « La Forêt s'invite à l'école » a pour objet de sensibiliser le public scolaire (écoles primaires, collèges et lycées) et périscolaire à la gestion durable et à la multi-fonctionnalité de la forêt et ainsi de permettre aux jeunes d'organiser des projets en lien avec la forêt, sous toutes ses formes, en classe ou en forêt. Les établissements retenus dans le cadre de l'opération bénéficient de dotations en plants d'arbres (30 000 plants offerts par le Syndicat national des pépiniéristes forestiers) et de la participation des agents forestiers de l'office national des forêts (ONF) ou du centre national de la propriété forestière (CNPf) (125 animations par an sur le terrain et/ou en classe).

→ Pour l'année scolaire 2020-2021, les dotations offertes sont doublées, à hauteur de 150 000 €, correspondant jusqu'à 60 000 plants et 250 animations de forestiers (200 par l'ONF et 50 par le CNPF) et à la réalisation de nouvelles ressources pédagogiques à destination des élèves de maternelle, de collège ou lycée. Ces 250 animations permettront notamment de faire participer des classes à des visites de chantier de renouvellement forestier s'inscrivant dans un parcours pédagogique conçu par les enseignants.

Chaque enfant participant pourra ainsi planter un arbre, assister à l'animation de forestier et recevoir un livret. Comme les autres années, le dépôt des projets pédagogiques aura lieu jusqu'en fin février 2021 pour une remise de trophées récompensant les meilleurs projets en mars.



Des acteurs engagés pour répondre à ce défi et à cet effort inédit

En signant et en remettant la feuille de route sur l'adaptation des forêts au changement climatique, les acteurs de la forêt et de la filière forêt-bois ont marqué leurs souhaits de relever ce défi en s'engageant sur des actions et des moyens nécessaires à l'adaptation des forêts et de la filière au changement climatique.

Le rapport de la députée Anne-Laure Cattelot a également souligné la nécessité d'agir aujourd'hui pour garantir l'avenir de nos forêts et des services qu'elles nous apportent. À

travers le plan de relance, le ministre Julien Denormandie a décidé de répondre à ces engagements et à ces recommandations et d'accompagner de manière inédite les acteurs de la filière.

Une charte vise à marquer et sceller cette dynamique autour de 7 objectifs.

Les chasseurs ont également souhaité marquer leur engagement aux côtés des forestiers dans le cadre de cet effort de renouvellement forestier avec pour objectif de nouer un dialogue constructif entre chasseurs et forestiers et répondre à l'enjeu de la pression sylvo-cynégétique.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR

ALIMENTATION.GOUV.FR